

GUIDE DE PRÉPARATION AU MARIAGE

Au moins 1 an avant le mariage

- **Réservez la date de votre mariage**

L'église sert à bien des célébrations: messes, funérailles, baptêmes, mariages... Avant de faire les démarches pour la réception et les autres réservations, réservez votre date avec la paroisse où vous voulez célébrer le mariage.

NOTE TRÈS IMPORTANTE: Si l'un de vous (époux ou épouse) a déjà été marié, soit par contrat civil (au Canada ou dans un autre pays), soit dans une autre église chrétienne ou même dans une autre religion (Islam, Bouddhisme,...), le processus peut être plus long (dans certains cas plus de 2 ans). Appelez la paroisse le plus vite possible et indiquez-le clairement.

- **Inscrivez-vous à une session de préparation au mariage.**

Lorsque vous suivrez une session de préparation, on vous remettra un certificat nécessaire à votre dossier de mariage.

- **La musique à l'église**

Réservez les personnes qui feront la musique et le chant à votre mariage. La paroisse peut vous proposer des musiciens et chanteurs, mais c'est à vous de les appeler et de voir avec eux les pièces que vous désirez. N'oubliez pas que votre mariage se déroule dans une église. Dans votre choix musical, veuillez respecter ce lieu sacré. Il serait délicat aussi de parler de votre sélection au prêtre qui présidera votre mariage.

- **Salles, traiteurs, musiciens...**

N'oubliez pas aussi de réserver les lieux et les services pour la fête après la célébration à l'Église: salle de réception, service de traiteur, musiciens, vêtements de cérémonie, voiture...



3-6 mois avant le mariage

- **Faire venir votre certificat de baptême**

À moins que vous ayez été baptisé dans la paroisse où aura lieu votre mariage, vous avez besoin d'un certificat de baptême qui a été émis moins de 6 mois avant sa déposition dans votre dossier de mariage. Il s'agit d'entrer en contact avec la paroisse de votre baptême et de leur demander de vous en poster une copie avec le sceau de la paroisse. Si vous avez été baptisé dans un autre pays, n'oubliez pas de vous y prendre à l'avance.

2-3 mois avant le mariage

- **Aller chercher votre licence de mariage**

La licence de mariage est émise par Services Nouveau-Brunswick. Vous devez vous présenter ensemble au plus 3 mois avant votre mariage pour aller chercher ce document. À certains endroits, on vous demandera de faire un rendez-vous. Il serait bon d'appeler avant de vous y rendre.

- **Faire l'enquête prénuptiale**

Si le prêtre qui célébrera votre mariage ne vous a pas déjà contacté, il serait bon de l'appeler pour prendre un rendez-vous. Lors de cette rencontre, le prêtre fera l'enquête prénuptiale, ce qui vise à rassembler tous les informations nécessaires pour préparer les documents religieux et civils requis pour votre mariage. Le prêtre en profite habituellement aussi pour commencer à préparer avec vous votre célébration.

Voici les choses que vous devriez avoir en main pour cette rencontre:

- Certificats de baptême* datant de moins de 6 mois (sauf si vous avez été baptisé dans la paroisse où a lieu le mariage)
- Certificat de cours de préparation au mariage
- Numéro d'assurance sociale
- Numéro d'assurance maladie
- Noms, adresses et lieu de naissance de vos parents
- Noms et adresses de vos témoins
- Livret «Une fête pour notre amour» remis lors du cours de préparation au mariage
- Licence de mariage (autant que possible)
- S'il a lieu, attestations d'annulation de mariage et de divorce...

* Ceci est un document *différent* du certificat de naissance.



1-2 semaines avant le mariage

- **Planifier une pratique pour le mariage**

Invitez les intervenants principaux dans votre mariage: témoins, hommes et femmes d'honneur, lecteurs, servants, personnes qui feront partie de la procession d'entrée (bouquetière, page, parents, etc.). C'est avec le prêtre qui célébrera le mariage que vous faites ce rendez-vous.

- **Les décorations pour l'église**

Vérifiez avec la paroisse où aura lieu votre mariage pour un temps où vous pourrez installer vos décorations (si vous en avez). Il se peut fort bien qu'il y ait plusieurs mariages ou d'autres célébrations (funérailles, messes, baptêmes, etc.) dans la même journée.

- **Vivre le sacrement du pardon**

La mariage est un sacrement, don de Dieu. On peut préparer tout sacrement par le sacrement du pardon (confession). Il nous prépare le cœur afin que rien ne nous empêche de recevoir toutes les grâces que le Seigneur veut nous donner. Normalement, les sacrements qu'on ne peut recevoir qu'une seule fois sont précédés du sacrement du pardon (ordination d'un prêtre, confirmation, mariage).

Informez-vous au prêtre qui préparera la célébration avec vous. Normalement vous pouvez vivre ce sacrement avant les messes (le dimanche et en semaine) en demandant au prêtre qui est là. Dans les temps forts de l'année (avent et carême) des célébrations communautaires sont aussi offertes.

- **Payer les frais du mariage à la paroisse**

Référence: <http://diocesebathurst.com/web/fr/services/preparation-au-mariage>

